

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 20180409038 en date du 04 septembre 2018 le maire d'Eygliers a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

1) Objet, date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique a pour objet la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Eygliers. Les objectifs poursuivis sont : De clarifier le règlement et le zonage du PLU actuel jugés parfois incohérents et inadaptés ; De conduire une réflexion d'ensemble sur l'occupation des sols dans la commune ; De promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans les constructions ; De maîtriser l'urbanisation dans l'espace et dans le temps afin de préserver et d'harmoniser les qualités environnementales et paysagères du territoire et conserver le caractère rural du village ; De donner une priorité à l'urbanisation dans les zones constructibles où existent déjà les réseaux, équipements et services ; De préserver les zones de contraintes écologiques, favoriser la biodiversité et la circulation des espèces ; De préserver le plan d'eau d'Eygliers dans son état naturel ; D'identifier clairement les espaces à forts potentiels agricoles, conforter l'agriculture raisonnée adaptée au territoire.

L'enquête publique se déroulera en mairie d'Eygliers du lundi 24 septembre 2018 au mercredi 24 octobre 2018, soit pendant 31 jours.

2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de la commune d'Eygliers approuvera par délibération le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :

Monsieur Christian ALBERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille par décision N°E18000108/13 en date du 27 août 2018.

4) Lieu, jours et heures où le public pourra prendre connaissance du dossier :

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie d'Eygliers aux jours et heure d'ouverture suivants : le mardi de 8 heures 30 à 11 heures 30 ; le mercredi de 8 heures 30 à 11 heures 30 ; le jeudi de 8 heures 30 à 11 heures 30 ; le samedi de 9 heures à 11 heures 30 ; aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public, le mardi de 8 heures 30 à 11 heures 30 ; le mercredi de 8 heures 30 à 11 heures 30 ; le jeudi de 8 heures 30 à 11 heures 30 ; le samedi de 9 heures à 11 heures 30 ; aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet suivant : <http://eygliers.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête.

- soit les adresser par courrier postal à : Monsieur Le Commissaire enquêteur – Mairie d'Eygliers – Immeuble les Blanches II – 05600 EYGLIERS.
- soit par courriel à l'adresse : mairie.eygliers@wanadoo.fr

5) Permanence du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- Permanence n°1 : Lundi 24 septembre 2018 : de 8 heures 30 à 12 heures
- Permanence n°2 : Mercredi 03 octobre 2018 : de 14 heures à 17 heures
- Permanence n°3 : Vendredi 12 octobre 2018 : de 14 heures à 17 heures
- Permanence n°4 : Samedi 20 octobre 2018 : de 8 heures 30 à 12 heures
- Permanence n°5 : Mercredi 24 octobre 2018 : de 8 heures 30 à 12 heures

6) Consultation du rapport de commissaire enquêteur :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Eygliers et à la préfecture des Hautes-Alpes aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet suivant : <http://eygliers.fr/>

7) Composition du dossier d'enquête publique comportant notamment les informations environnementales :

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Note introductive ;
- Mention des textes régissant l'enquête ;
- Le dossier de PLU arrêté comprenant : le Rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le Règlement et le zonage, les Annexes ;
- Les pièces administratives (délibérations, désignation du Tribunal Administratif, mesures de publicités, arrêté d'enquête publique, bilan de la concertation, Porter(s) à connaissances ...) ;
- Les Avis des Personnes Publiques Associées ;
- Avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
- Avis de l'autorité environnementale qui doit être rendu avant le 05/09/2018 inclus ou en l'absence d'avis rendu, le courrier de l'autorité environnementale accusant réception du dossier de révision générale du PLU d'Eygliers valant avis tacite ;
- Avis du Préfet au sujet la demande de dérogation au titre du L 142-5 du code de l'urbanisme qui doit être rendu avant le 08/10/2018 inclus ou en l'absence d'avis rendu, le courrier de demande de dérogation envoyé le 08/06/2018 valant avis tacite ;
- Consultation des observations émises par voie électronique ;
- Registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

8) Identité de la personne responsable du plan :

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune d'Eygliers représentée par son maire, Madame Anne CHOUVET et dont le siège administratif est situé à la Mairie d'Eygliers – Immeuble les Blanches II – 05600 EYGLIERS. Des informations peuvent être obtenues sur le site internet de la commune <http://eygliers.fr/>

9) Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique :

Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les journaux : Dauphiné Libéré et Alpes et Midi.

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, à l'extérieur de la mairie et dans les différents quartiers ou hameaux de la commune.

Cet avis sera par ailleurs publié sur le site Internet de la commune <http://eygliers.fr/>.

10) Communication du dossier :

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.